

◆ A l'attention des parents d'élèves et des élèves de 2GT /2STHR/2PRO

◆ A l'attention des parents d'élèves de terminales générales, technologiques et professionnelles et BTS MAN

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

SUIVI DES ELEVES ET ORIENTATION

➤ **LES CONSEILS DE CLASSE** du 1^{er} trimestre viennent de se dérouler et vous avez eu l'occasion de rencontrer les enseignants de votre enfant lors de la rencontre parents professeurs du vendredi 21 décembre après-midi afin de faire un point sur la scolarité sur ce premier trimestre.

➤ **L'ORIENTATION : Le parcours Avenir** est conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel **grâce à un dialogue régulier dans l'établissement entre les élèves, les parents, les enseignants, les conseillers d'éducation, les personnels de direction, la conseillère psychologue de l'orientation et hors de l'établissement, par la visite de FORUMS, des Portes ouvertes des lycées, de l'Université.**

L'ORIENTATION APRES LA SECONDE, c'est la construction et l'obtention du baccalauréat en deux ans pour les lycéens ; Vous aurez, dès le mois de février, à votre disposition une fiche dialogue sur laquelle vous inscrirez vos intentions d'orientation pour le conseil de classe du 2^{ème} trimestre, puis votre décision d'orientation pour le 3^{ème} trimestre. Après chaque conseil de classe, l'équipe pédagogique portera à votre connaissance un avis concernant vos choix.

Les élèves de seconde professionnelle poursuivent en première puis en terminale dans le même champ professionnel et une place leur est automatiquement réservée.

Pour les lycéens de seconde générale et technologique : la demande d'orientation peut porter sur une entrée :

☐ **En première technologique**, 7 séries de baccalauréats technologiques : ST2S, STL, STI2D, STD2A, STMG, STAV, STHR avec maintien des filières dans le cadre de la réforme du lycée (seules les filières STHR et ST2S sont possibles au lycée Friant)

Remarque : Pour les lycéens qui suivent une seconde spécifique Hôtellerie Restauration (2STHR), ils peuvent poursuivre leur cursus en première STHR et une place leur est automatiquement réservée, ou demander une orientation dans une autre filière. L'avis du conseil de classe sera déterminant.

☐ **En première générale**, la réforme du bac 2021 s'applique : disparition des filières S, ES ou L. Les élèves de 2GT choisiront des spécialités et enseignements optionnels en fonction de leurs appétences et leurs projections sur leurs études post bac. Ils feront des choix priorisés sur la fiche dialogue de 4 spécialités et enseignements optionnels au 2^{ème} trimestre. à la suite des conseils de classe du 3^{ème} trimestre, 3 spécialités seront proposées à l'élève en fin de seconde pour la poursuite en filière générale.

Pour le lycée Friant les enseignements proposés pour la filière de 1^{ere} générale seront les suivants :

● **ENSEIGNEMENTS COMMUNS** / Français / Histoire-géographie / LV1 et 2 / EPS / Enseignement scientifique / Enseignement moral et civique

● **SPECIALITES** : Mathématiques / Sciences physiques / SVT/ Sciences économiques et sociales / Histoire-géographie géopolitique et sciences politiques (*sous réserve de l'arrêté rectoral en janvier 2019*)

● **ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS** (facultatifs) : langue chinois, arts plastiques

Afin d'accompagner les parents et les élèves de 2GT dans leurs choix de spécialités pour envisager les études post bac, le lycée Friant organisera :

- Une réunion d'information pour les parents et les élèves de 2GT aura lieu au lycée Friant **le mardi 5 février 2019 à 17h45 en salle de communication (site Poligny)** afin de vous présenter :
 - La réforme du lycée et le bac 2021
 - Le contenu des filières de formation après la seconde et le contenu des spécialités
 - Les procédures en cas de passerelle ou de changement d'orientation

La présence des parents et des élèves est vivement recommandée pour vous aider et vous accompagner dans les choix que vous aurez à faire dès le deuxième trimestre de cette année scolaire.

- un forum des formations POUR LES ELEVES après le bac **le VENDREDI 8 FEVRIER de 15h30 à 17h30** : Les formations BTS/DUT/LICENCE/ PACES seront présentées aux élèves.

Pour plus d'infos sur les salons et forums de l'académie ou hors académie de Besançon consultez le site <http://www.onisep.fr/besancon>

Date des portes ouvertes au lycée Friant sur les deux sites Arbois et Poligny :
Samedi 9 mars 2019 de 8h30 à 12h00.

- **L'ORIENTATION POST BAC :**

Elle concerne les élèves de terminales (générales, technologiques et professionnelles) et ceux de BTS mise à niveau HR qui devront s'inscrire sur le portail national, **PARCOURSUP : plateforme d'accès à l'enseignement supérieur**. Chaque élève de terminale est destinataire du calendrier des étapes de Parcoursup et une mise en ligne du fichier est disponible dans Pronote onglet « orientation » afin que chaque élève puisse formuler ses vœux d'orientation pour toutes les formations d'enseignement supérieur **dans la voie initiale ou par apprentissage**.

Calendrier de « PARCOURSUP »

1 /phase des vœux : janvier-mars 2019

A compter du 20 décembre - janvier 2019 : ouverture et découverte de l'offre de formation après le bac. Des tutoriels expliquent son fonctionnement ainsi que la procédure. Ressource numérique pour les élèves : <http://www.terminales2018-2019.fr>

Du 22 Janvier 2019 au 14 Mars 2019 inclus : chaque élève de terminale devra créer son dossier électronique et saisir leurs vœux sur la plateforme (10 au maximum, non ordonnés) attention de bien posséder une adresse mail valide pour les transferts d'informations tout au long de l'année de terminales (attention pour les Term Pro qui devront être vigilants sur ces dates car ils seront en stage en janvier et février). La saisie des notes se fait automatiquement par Pronote.

✳Passez le délai du 14 mars : aucune saisie de vœux ne pourra être enregistrée.

Du 15 mars au 31 mars inclus : renseignement des fiches Avenir par les professeurs sur les vœux émis par les élèves. Conseils de classe avec examen des vœux des lycéens. Le chef d'établissement et adjoints émettront un avis via la plateforme pour chacun des vœux. La fiche aux établissements du supérieur est transmise via la plateforme

2/ phase de réception et d'acceptation des propositions : avril-juin2019

3 avril : dernier jour pour finaliser par l'élève son dossier de candidat avec les éléments demandés pour les formations (parcours de formation motivé, bulletins de 1ère et terminale....) et confirmer chaque vœu. Il n'y a pas de classement de vœux à hiérarchiser. Pour les formations par apprentissage même procédure avec un CV. La motivation pour la formation peut être exprimée par l'élève dans l'encart prévue à cet effet dans la fiche profil de l'élève.

A partir du 4 avril : les établissements d'enseignement supérieur analysent les dossiers des élèves

Mi - mai : les lycéens reçoivent les réponses à leurs vœux, l'acceptation des propositions se fait au fur et à mesure qu'ils les reçoivent. Les propositions se font en continu, le site Parcoursup avec leur code d'accès doit être consulté par les élèves très régulièrement afin de répondre aux propositions.

Du 17 juin au 24 juin : suspension des propositions pendant la période des épreuves écrites du Bac , la procédure reprend à l'issue de l'examen.

3/ Procédure complémentaire : fin juin- septembre 2019

Ouverture d'une procédure complémentaire sur la plateforme pour permettre à ceux qui n'ont pas encore obtenu d'affectation de faire de nouveaux vœux sur les formations qui ont encore des places vacantes.

REMARQUE : Ne pas oublier de faire une demande de bourse et de logement pour les élèves se dirigeant vers des études supérieures. La demande est à faire en ligne (etudiant.gouv.fr) entre janvier et mai 2019

Les forums d'information : il est vivement conseillé de se rendre sur les forums et portes ouvertes des établissements par département dans et hors académie de Besançon, affichés au panneau orientation au lycée et consultables sur le site

Pour plus d'infos sur les autres salons et forums de l'académie ou hors académie de Besançon consultez le site <http://www.onisep/besancon>

Le guide ONISEP « *entrer dans le supérieur après le Bac* » est téléchargeable dans ONISEP région

PERMANENCES AU LYCEE FRIANT CONSEILLERE PSYCHOLOGUE D'ORIENTATION : Mme TEPINIER

N'hésitez pas à prendre un rendez -vous personnalisé avec Mme Tépinièr pour les deux sites Arbois et Poligny via le Bureau de la Vie Scolaire

Site de POLIGNY :

Lundi (semaine impaire) à partir de 13h00de 15 h 30 à 17 h 30

Mardi de 8 h à 10 h

Site d'ARBOIS :

Lundi (semaine paire) de 15 h à 17 h 30

PERMANENCE AU C.I.O Rue de la Congrégation, 39800 Poligny, Tél : 03 84 37 21 69

Le C.I.O est ouvert du Lundi au Vendredi, y compris pendant les vacances scolaires

La proviseure, Christine GEHIN